

HORS CLASSE Agrégés/certifiés

Compte rendu audience SNES Versailles/IPR-IA du mercredi 25 octobre 2006

Voici deux ans que les nouvelles modalités de la hors classe ont été mises en place contre l'avis unanime des organisations syndicales. Elles accordent un rôle déterminant aux Corps d'inspection qui doivent apprécier la valeur professionnelle des promouvables. Le SNES académique a rencontré la Doyenne des IPR-IA, Madame Chavanne, et le DRH de l'académie de Versailles, Monsieur Lasserre, afin de tirer un bilan de ce nouveau système de promotion tel qu'il a été appliqué dans notre académie.

La discussion a porté sur trois points majeurs :

- **L'évaluation qui est faite par les IPR des parcours professionnels au moment des campagnes d'accès à la hors classe peut remettre en cause ce qui avait été un acquis des luttes de 1989**, la hors classe comme perspective de carrière pour la profession grâce à la promotion des collègues les plus anciens dans le 11^e échelon. En 2006, malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales, les IPR ont fait le choix de promouvoir à la hors classe des certifiés des 9^e et 10^e échelons en leur attribuant des avis exceptionnels alors que la note de service ministérielle indiquait bien que la hors classe doit être réservée aux collègues les plus expérimentés et n'être proposée que dès lors qu'il n'existe plus d'autres possibilités de promotions (avancement d'échelon au choix et au grand choix). Par ailleurs, dans une discipline comme les Lettres modernes, aucun avis exceptionnel n'avait été formulé. Mme Chavanne a répondu que pour l'année prochaine les corps d'inspection privilégieraient des enseignants dans le 11^e. Les avis sans opposition qui devaient être attribués à des enseignants ayant des difficultés dans leur manière de servir, dans le projet initial du tableau d'avancement hors classe certifiés 2006, écartaient de nombreux collègues au 11^e dont les états de service témoignaient qu'ils n'avaient pas « démerité ». Ces avis représentaient 62 % des avis formulés en Espagnol par exemple contre 4% en Histoire/Géographie. A l'issue de la CAPA et suite à nos interventions, la très grande majorité de ces avis avaient été revus permettant aux collègues d'être promus à la hors classe. Mme Chavanne a reconnu que, dans certaines disciplines, l'avis sans opposition avait été saisi comme un avis par défaut et qu'une discussion au sein des corps d'inspection aurait lieu pour éviter des confusions sur la nature des avis.
- **L'évaluation que conduisent les IPR dans le cadre de la promotion à la hors classe prétend porter sur des activités hors enseignement devant la classe afin de mesurer l'implication et l'investissement des personnels enseignants** (formateur, conseiller pédagogique, élaboration des sujets d'examen...). Le but, selon Mme Chavanne, est de répondre au souhait des enseignants d'émerger individuellement. Outre le débat de fond sur ce qui constitue notre identité professionnelle et le cœur de notre métier, nous avons souligné la contradiction entre ces déclarations d'intention et la réalité d'une académie où la moitié des enseignants au 11^e échelon n'ont pas vu un inspecteur depuis plus de cinq ans. Comment, dans ces conditions, l'implication des enseignants peut-elle être mesurée ? I-prof, selon l'Administration, doit être l'outil pour une gestion individualisée des carrières mais Mme Chavanne en a reconnu les limites en l'état actuel : il s'agit de déclaratif et les inspecteurs n'ont pas les moyens de consulter tous les dossiers.
- **Les tableaux d'avancement à la hors classe sont le miroir grossissant des disparités de carrière conditionnées par le rythme d'inspection**. Ainsi, pour la hors classe des agrégés, des collègues se retrouvent doublement pénalisés en raison des retards d'inspection : ils avancent à l'ancienneté et, faute d'avoir été promu au 11^e au grand choix ou au choix, sont privés des points d'échelon, perdant ainsi toutes chances d'être promus. Mme Chavanne, en présence de M. Lasserre, DRH, s'est engagée à inclure ces situations dans leurs priorités pour les plans d'inspection à venir. Autre facteur de disparité : la culture de notation différente suivant les disciplines qui promet des parcours de carrière plus rapides dans certaines disciplines que d'autres. Là aussi, l'Inspection s'est engagée à poursuivre le travail d'harmonisation entrepris depuis plusieurs années suite aux interventions du SNES.

Le SNES restera particulièrement vigilant sur la mise en œuvre des engagements pris lors de cette rencontre par l'Inspection.

Philippe LEVY

Marie-Damienne ODENT

Michel VIALLE